

collectif des résistances dans le Comminges

**Lycéennes, lycéens, étudiantes, étudiants, privé-e-s
d'emploi, retraité-e-s, salarié-e-s du privé et du public :
toutes et tous jeudi 21 septembre à 17h
place Jean Jaurès à Saint Gaudens.**

Pourquoi ? Parce que :

Le contenu des ordonnances du gouvernement représentent un recul social énorme.
Il s'agit de nous ôter les droits conquis par les luttes des générations précédentes

Tu seras précaire car la précarité sera la norme :

Le patron pourra te proposer des contrats à temps partiel de moins de 24h par semaine, ce qui est actuellement interdit. Les contrats à durée déterminée (CDD) pourront être reconduits pendant 5 ans sur un même poste (actuellement 18 mois) On pourra te proposer des contrats à la tâche : les « CDI de chantier ».

Tu auras moins de droits :
Le nombre de représentant-e-s des salarié-e-s dans les instances est diminué par deux, les accords vont pouvoir être signés contre l'avis de 70% des syndicats.

Tu risques de te faire licencier plus facilement :

Alors que les jeunes sont déjà les plus précaires au travail, le gouvernement veut faciliter les licenciements. Le patron pourra licencier même si l'entreprise n'est pas en difficulté, même si elle fait de gros profits à l'étranger. Les premiers renvoyés, le plus souvent, ce sont les jeunes... En cas de licenciement illégal, les indemnités vont être plafonnées : c'est le patron voyou qu'on protège et pas les salarié-e-s.

Tu gagneras moins :
Le patron d'une entreprise pourra même décréter une baisse des salaires en même temps qu'une augmentation du temps de travail, les heures supplémentaires vont être moins bien payées.

Tu seras obligé (e) de travailler plus : Le temps de travail légal actuel est de 35 h par semaine, mais sur un simple accord dans une entreprise, le patron pourra imposer de travailler jusqu'à 12 h par jour et 46 h par semaine

